

Évolution des comportements violents chez les jeunes ces 20 dernières années

Tentative d'interprétation cohérente de résultats apparemment contradictoires

Dr. Denis RIBEAUD, criminologue

co-directeur du Projet zurichois sur le développement social des enfants et adolescents (z-proso),
Chaire de sociologie, EPF Zurich

Novembre 2012

Depuis quelques années déjà, l'évolution à long terme de la violence chez les jeunes¹ suscite la controverse en Suisse². Cette controverse tire son origine des résultats apparemment contradictoires fournis par les indicateurs de la violence juvénile. L'analyse porte pour l'essentiel sur trois types d'indicateurs : les statistiques des autorités de poursuite pénale, les données collectées lors d'enquêtes sur le « chiffre noir » de la délinquance et, plus récemment, les données de l'assurance-accidents. Jusqu'à présent, le débat consistait pour l'essentiel à mettre en doute la validité de l'un ou l'autre des indicateurs, selon la perspective adoptée, ou à ne tenir compte des données disponibles que de manière sélective. Dans le présent article, nous essayons de trouver un moyen de dépasser ce débat infructueux dans le but de parvenir à une interprétation cohérente de données en apparence contradictoires³.

Les données de la statistique policière de la criminalité (SPC), comme celles de la statistique des jugements pénaux des mineurs (JUSUS), collectées en aval, font état d'une augmentation massive et continue de la violence entre jeunes depuis le début des années 1990. En revanche, lors de leurs enquêtes standardisées menées en 1999 et en 2007 auprès des jeunes dans le canton de Zurich (EJ-ZH), Ribeaud et Eisner (2009) n'avaient constaté, selon l'indicateur utilisé, aucune augmentation ou une augmentation modeste de la violence chez les jeunes. Sur la base des données dont ils disposaient, ils avaient conclu que la nette hausse enregistrée par les statistiques des autorités de poursuite pénale pouvait s'expliquer pour l'essentiel par l'augmentation des taux de reportabilité et d'élucidation. Peu après, Lanfranconi (2009) publiait les résultats de son analyse de la statistique de l'assurance-accidents. Comme les statistiques des autorités de poursuite pénale, cette nouvelle source de données indiquait une très nette augmentation de la violence chez les jeunes.

La première partie de l'article porte sur le développement de la violence selon les trois sources de données susmentionnées. Nous y décrivons également comment les données sont générées et précisons les groupes de personnes, les types de comportement et les contextes qu'elles concernent. Sur cette base, nous tentons dans la seconde partie de reconstituer l'évolution effective de la violence entre jeunes au cours des 20 dernières années.

Évolution de la violence chez les jeunes selon les principaux indicateurs

Définition et délimitation de l'objet

Par « violence chez les jeunes », on entend en principe les actes punissables commis intentionnellement par des personnes de plus de 10 ans et de moins de 25 ans représentant une atteinte à la vie et à l'intégrité corporelle, à la liberté ou l'intégrité sexuelle d'une personne. Cette définition ne se limite donc pas aux mineurs, mais tient également compte des jeunes adultes au sens du droit pénal. Le brigandage, l'extorsion et le chantage ainsi que les menaces et contraintes comptent également comme actes de violence.

Une analyse exhaustive de tous les types d'actes de violence n'étant pas possible ici, nous nous limitons aux atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle, et en particulier aux lésions corporelles⁴. Premièrement, les atteintes intentionnelles à la vie et à l'intégrité corporelle sont les actes qui se rapprochent le plus de ce que l'on entend communément par « violence ». Deuxièmement, il s'agit, avec les atteintes à la liberté, de la forme de délinquance violente la plus répandue. Troisièmement, ce sont, notamment en comparaison avec les atteintes à la liberté, des actes relativement facilement objectivables. Enfin, les données des assurances-accidents étudiées dans le présent article impliquent une visite chez le médecin, ce qui exclut a priori les atteintes à la liberté uniquement, et même de nombreux brigandages et infractions contre l'intégrité sexuelle.

Évolution de la violence selon les statistiques des autorités de poursuite pénale

La Suisse dispose depuis 1982 d'une statistique policière de la criminalité (SPC), mais sa fiabilité est limitée, car les pratiques de collecte des données divergent fortement d'un corps de police à l'autre⁵.

¹ Dans ce document, le terme jeunes désigne les 10-24 ans. Pour les 10-17 ans, le terme mineurs est utilisé.

² Eisner et al. 2009, Haymoz et al. 2008. Killias et al. 2004, Killias et al. 2010, Lanfranconi 2011, Ribeaud et Eisner 2009.

³ Recherche effectuée dans le cadre du Programme « Jeunes et violence » / www.jeunesetviolence.ch

⁴ Ribeaud et Eisner 2009 pour un aperçu plus complet.

⁵ Killias, 2002, p. 50.

Cependant, si l'on part de l'idée que la pratique au sein de chaque corps de police n'a pas sensiblement changé au fil des ans, on peut tout de même déduire des tendances clés de cette statistique nationale. Pour l'interprétation de ces tendances, il faut toutefois garder à l'esprit que le système a fondamentalement changé en 2009. Depuis cette date, la SPC est établie par l'Office fédéral de la statistique selon des prescriptions unifiées, de sorte que les nouvelles données sont difficilement comparables avec celles des années précédentes.

Vu les défauts de la SPC, mais aussi parce que l'étude sur le « chiffre noir » de la délinquance analysée ci-après a été réalisée dans le canton de Zurich, nous avons choisi de nous pencher également sur l'évolution du « chiffre clair » selon la statistique zurichoise de la criminalité (KRISTA ZH).⁶ Cette série de données est disponible depuis 1980 et a été établie selon des prescriptions invariées jusqu'en 2008. Comparé à la SPC d'avant 2009, elle permet de réaliser des analyses plus détaillées que la SPC pour ce qui est de l'âge et du type de délit. Elle a été remplacée en 2009 par la nouvelle SPC : on retrouve donc là aussi une césure en 2009.

Les statistiques policières sont, parmi les statistiques officielles, celles qui sont au plus près de la criminalité réelle. Elles alimentent le système de poursuite pénale, de sorte que toutes les statistiques en aval, comme les statistiques des jugements pénaux, en dépendent directement. Cependant, tous les délits sont loin d'être rapportés, c'est pourquoi la propension des victimes à porter plainte (taux de reportabilité) joue un rôle non négligeable pour l'interprétation des données de la SPC.

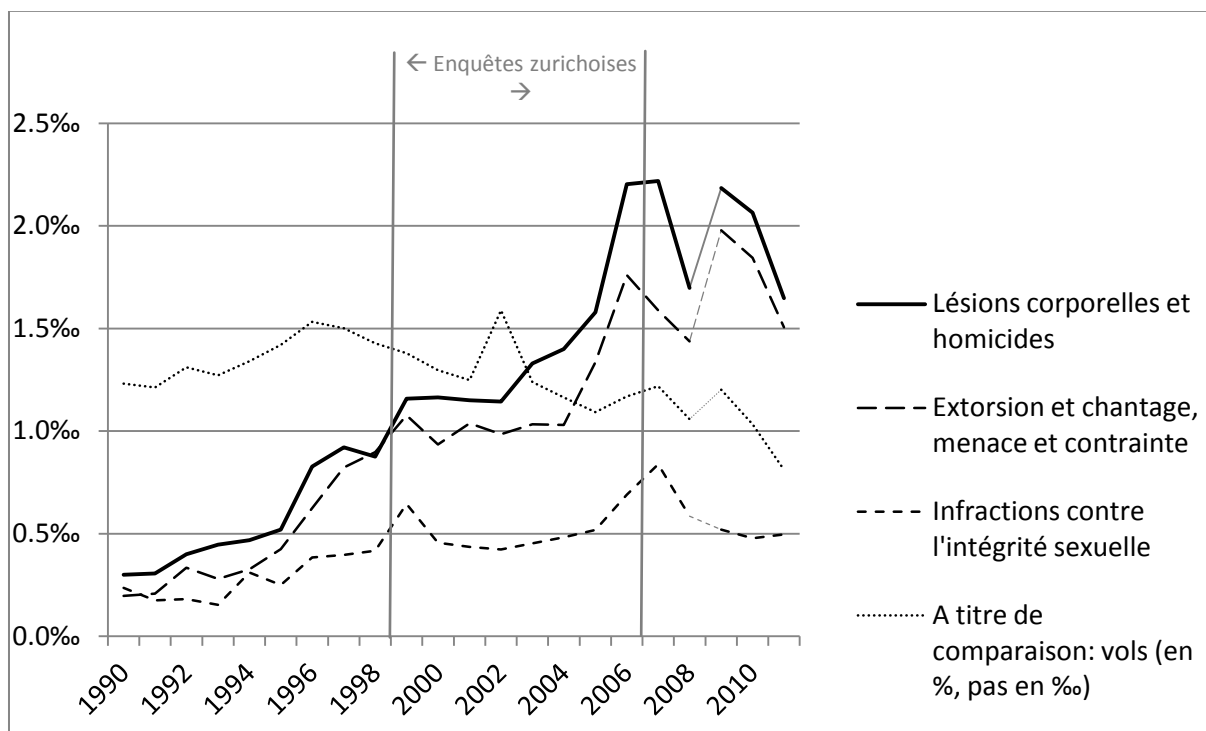
Étant donné que l'âge et d'autres caractéristiques de l'auteur présumé ne sont connus que pour les affaires résolues, il est nécessaire, pour effectuer une analyse différenciée par groupe d'âge de la SPC, de se servir de la statistique des suspects. Cela implique qu'en plus de la propension à porter plainte il s'agit de tenir compte également du travail d'élucidation de la police comme source de distorsion entre l'évolution réelle de la criminalité et l'évolution selon la statistique des suspects. En ce qui concerne les atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle, le taux d'élucidation est passé, selon la KRISTA ZH, de 79 % à 85 % entre les deux EJ-ZH, ce qui correspond à une augmentation relative de 8 %. Cette amélioration du taux d'élucidation est due avant tout aux progrès technologiques, comme les analyses ADN, les bases de données électroniques et les techniques informatiques en général. Pour l'interprétation des statistiques policières, ce progrès implique que le taux de criminalité a en apparence augmenté de 8 % durant cette période.

En conclusion, l'évolution de la violence dans la SPC et la KRISTA ZH est principalement influencée par trois paramètres qui peuvent évoluer avec le temps : les actes de violence réels, le taux de reportabilité et le taux d'élucidation. Plus ces deux derniers paramètres sont faibles au début d'une série temporelle, plus des modifications même minimes ont un impact marqué sur la statistique.

Le graphique **G1** illustre l'évolution de la violence chez les mineurs selon la SPC. Afin de faciliter les comparaisons avec l'étude zurichoise sur le chiffre noir de la délinquance, les deux années d'enquête sont mises en évidence sur le graphique. Les lignes moins prononcées entre 2008 et 2009 signalent le passage à la nouvelle SPC, désormais effectuée de manière centralisée par l'OFS.

⁶ Par la suite, le terme de « chiffre noir » se réfère à la totalité des actes de violence ou de délinquance commis, qu'ils soient ou non portés à la connaissance des autorités de poursuite pénale, alors que le terme de « chiffre clair » se limite aux actes portés à leur connaissance. À noter toutefois qu'au sens strict, le terme de « chiffre noir » se limite aux actes qui n'ont pas été portés à la connaissance des autorités de poursuite pénale.

Évolution de la violence chez les mineurs selon la SPC G1

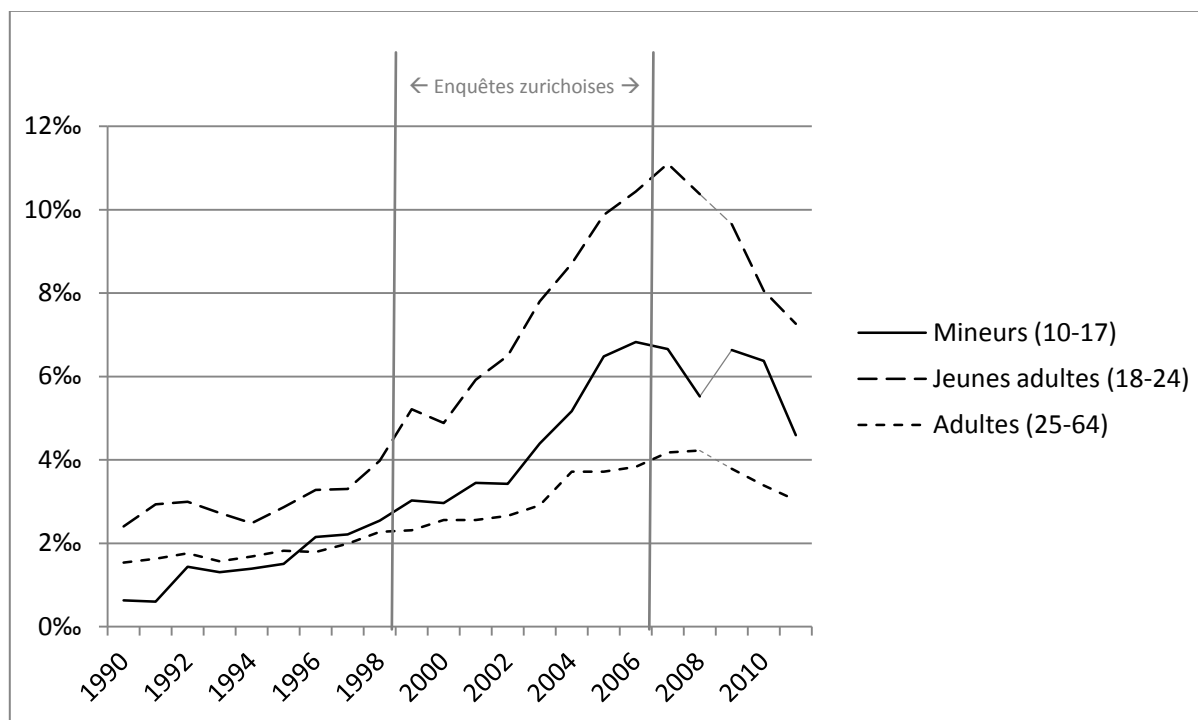


Sources : SPC (fedpol/OFS), STATPOP (OFS)

Le graphique montre qu'entre 1990 et 2011 toutes les formes de violence ont sensiblement augmenté, les taux d'augmentation dépassant nettement les 100 %. Sauf pour les atteintes à l'intégrité sexuelle, le passage à la nouvelle SPC s'accompagne d'une brusque augmentation des taux, qui étaient pourtant en baisse juste avant le changement de système : ce phénomène semble donc lié à l'amélioration de la collecte, devenue plus précise et plus exhaustive en 2009. Si le système n'avait pas changé, les chiffres seraient probablement toujours en baisse, comme c'était le cas depuis 2006/07. Infraction la plus fréquente, les vols sont en constante diminution, de sorte que l'augmentation de la violence enregistrée n'est pas l'expression d'une progression globale de la délinquance, mais représente un phénomène spécifique.

Quant à la période entre les deux EJ-ZH de 1998/99 et 2006/07, elle se caractérise par une nette augmentation de toutes les formes de violence étudiées. La hausse atteint 117 % au total pour les lésions corporelles et les homicides.

Évolution de la violence pour trois groupes d'âge selon la KRISTA ZH G2

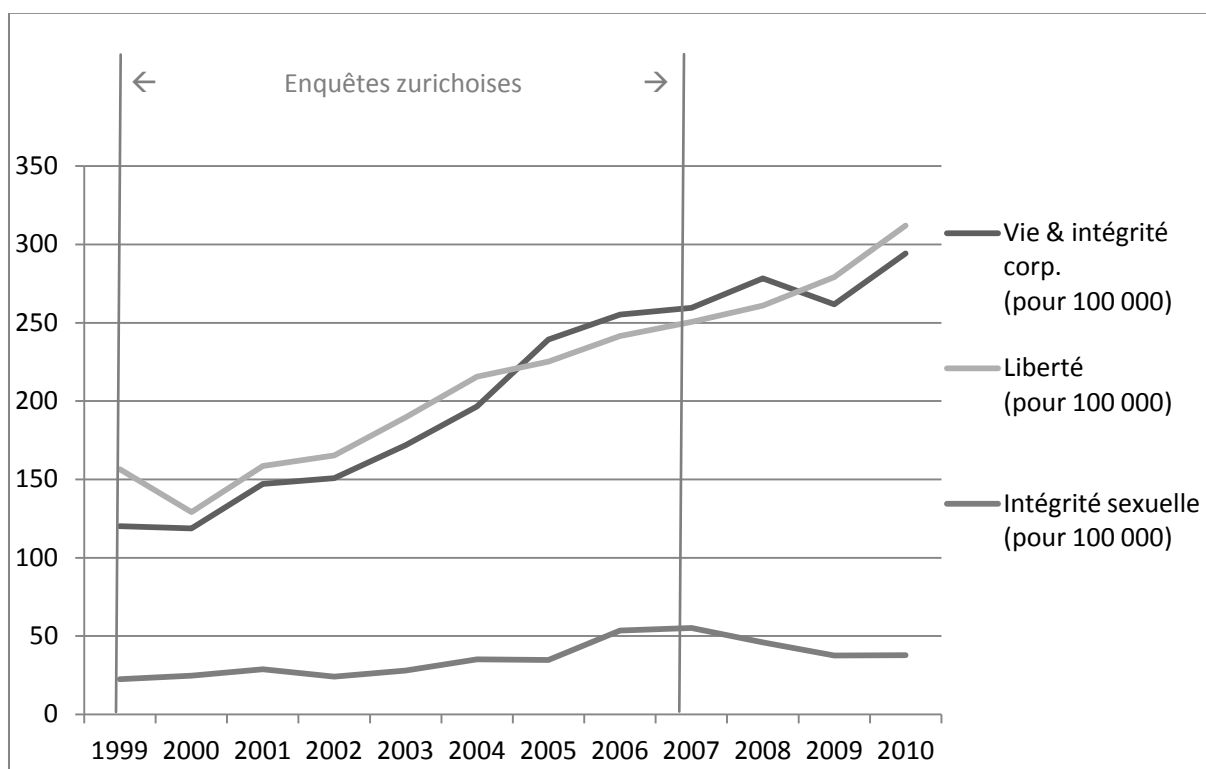


Sources : KRISTA ZH (Police cantonale zurichoise), STATPOP (OFS)

Si l'on examine l'évolution de la statistique zurichoise KRISTA ZH (G2), on constate, pour les atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle, une évolution similaire à celle de la statistique nationale, à savoir une augmentation continue jusqu'en 2007 environ, suivie d'une diminution. En ce qui concerne la période entre les deux EJ-ZH, on note une augmentation de la violence dans tous les groupes d'âge ; cette hausse étant plus marquée chez les mineurs (+125 %) et les jeunes adultes (+113 %) que chez les adultes (+64 % pour ces derniers, contre +119 % au total chez les mineurs et les jeunes adultes).

Globalement, la statistique policière de la criminalité, tant au niveau national que dans le canton de Zurich, fait état d'une augmentation de la violence entre jeunes d'un ordre de grandeur supérieur à 100 % entre les deux EJ-ZH, l'augmentation étant légèrement plus marquée chez les suspects de sexe féminin (+128 %) que chez les suspects de sexe masculin (+104 %).

Évolution de la violence chez les mineurs selon JUSUS G3



Sources : JUSUS & STATPOP (OFS)

Enfin, la statistique des jugements pénaux des mineurs (JUSUS), réformée en 1999, connaît une évolution quasi parallèle à celle de la SPC, qui l'alimente comme mentionné précédemment. Entre 1999 et 2007, les jugements de mineurs pour atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle sont passés de 1,2 ‰ à 2,6 ‰, soit une augmentation de 116 %. Contrairement à la SPC, la statistique des jugements pénaux des mineurs n'enregistre pas de changement de tendance ces dernières années.

Évolution de la violence selon la statistique de l'assurance-accidents

Il y a quelques années, Lanfranconi ⁷ a développé un indicateur de la violence s'appuyant sur les données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) de la SUVA. Cet indicateur se base sur un échantillon annuel aléatoire de 5 à 10 % de tous les accidents annoncés à la SUVA, répartis en fonction du type et de la cause des blessures. Nous nous concentrons ici sur les accidents survenus durant les loisirs et classés dans le groupe de causes « bagarres, disputes, brigandages, actes criminels ».

La base statistique est constituée par tous les affiliés à l'assurance-accidents obligatoire, à savoir les salariés (y c. les apprentis) et les chômeurs enregistrés, mais pas les écoliers ni les étudiants⁸. En conséquence, elle se prête plutôt à l'analyse de la violence chez les jeunes adultes qu'à celle de la violence chez les mineurs. Cette statistique a l'avantage de fournir des informations détaillées sur les circonstances de l'acte, notamment sur le lieu et l'heure. Par ailleurs, elle couvre toute la Suisse et s'inscrit dans la durée ; selon Lanfranconi, elle constitue un indicateur objectif et indépendant de la statistique policière des formes de violence moyennes à graves. Cette indépendance n'est cependant pas totale. S'il est vrai que tous les cas de violence communiqués à l'assurance-accidents ne sont pas nécessairement dénoncés à la police, il est de pratique courante pour la police de demander un examen médical quelle que soit la gravité de l'acte, c'est-à-dire aussi en cas de simples voies de fait, afin d'objectiver les preuves pour la suite de la procédure⁹. Cela implique qu'une dénonciation à la police entraîne pratiquement toujours une visite chez le médecin en cas

⁷ Lanfranconi 2009, 2011.

⁸ Lanfranconi 2009, 2011.

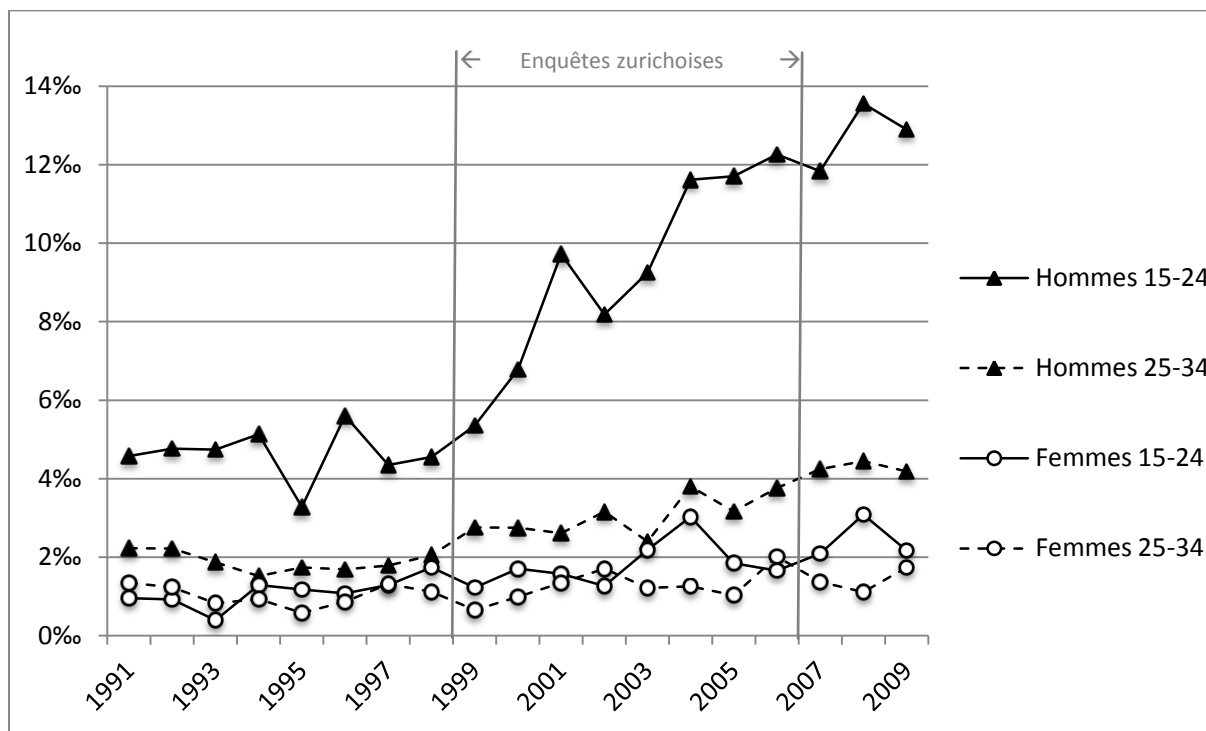
⁹ Cette réalité a été confirmée à plusieurs reprises lors d'entretiens avec des policiers spécialisés dans la jeunesse et des juges des mineurs.

d'atteinte à la vie et à l'intégrité corporelle et par conséquent, si la victime est affiliée à l'assurance-accidents obligatoire, un enregistrement dans la statistique du SSAA, qu'un traitement médical ait été nécessaire ou non.

Un autre problème réside dans le fait qu'il s'agit d'une statistique centrée uniquement sur les victimes et qui ne fournit donc pas d'informations sur les auteurs. Considérer que l'auteur est du même âge que la victime n'est donc rien de plus qu'une hypothèse.

Le graphique **G4** illustre l'évolution de la violence entre jeunes selon la statistique du SSAA¹⁰.

Évolution de la violence selon la statistique du SSAA **G4**



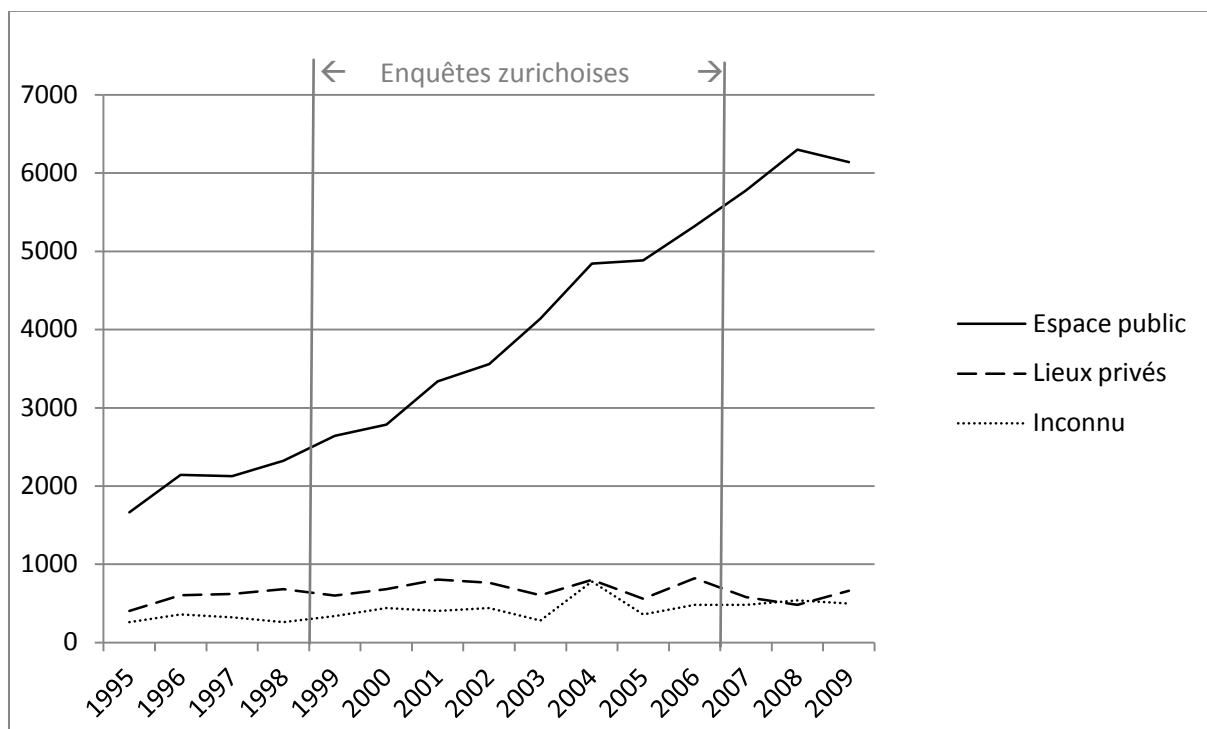
Source : SSAA (Lanfranconi 2011)

Ce graphique montre que les actes de violence ayant mené à une intervention médicale sont en augmentation constante depuis 20 ans, en particulier chez les hommes de moins de 25 ans, l'augmentation étant particulièrement marquée entre les deux EJ-ZH (+143 %). Parmi les hommes de 25 à 34 ans les taux sont systématiquement moins élevés et leur augmentation est plus faible, sans être négligeable toutefois (+67 %). Chez les femmes nous constatons des taux légèrement plus bas que chez les hommes ; l'augmentation est de 27 % entre les deux enquêtes parmi les moins de 25 ans contre 91 % chez les 25 à 34 ans. Tous sexes confondus, l'augmentation est de 118 % chez les moins de 25 ans sur cette période, ce qui correspond presque exactement à l'augmentation des cas de violence physique dans les deux statistiques policières de la criminalité étudiées et dans la statistique des jugements pénaux des mineurs.

Les données du SSAA contiennent également des informations sur le lieu et l'heure des accidents durant les loisirs, ce qui permet de nettement mieux comprendre la nature de l'évolution de la violence entre jeunes.

¹⁰ Données fournies par M. Dr Bruno Lanfranconi, chef de la section statistique de la SUVA.

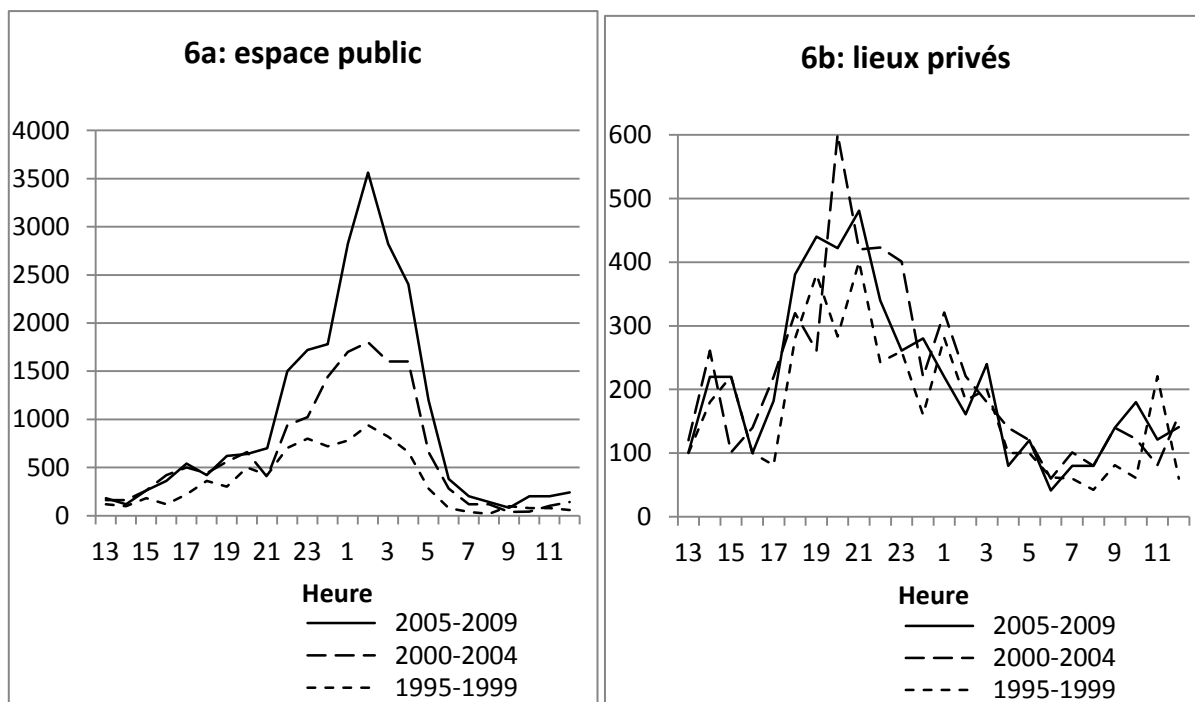
Évolution de la violence selon le lieu événements en chiffres absolus selon la SSAA, 15-34 ans **G5**



Source : SSAA (Lanfranconi 2011)

Le graphique **G5** montre avant tout que l'augmentation constatée se concentre principalement sur l'espace public (par ex. dans la rue et les débits de boisson), tandis que les taux correspondants dans l'espace privé n'ont guère changé au cours de la période observée.

Évolution de la violence dans l'espace public et dans les lieux privés, événements en chiffres absolus selon la SSAA **G6 a/b**



Source : SSAA (Lanfranconi 2011)

Le graphique **G6a** montre que la violence dans l'espace public se produit principalement entre 21 heures et 5 heures du matin. Le pic est atteint à 2 heures du matin ; au cours des 10 dernières années, il a plus que triplé, passant d'environ 1000 cas à environ 3500 cas, alors que dans les lieux privés, les chiffres n'ont guère changé depuis des années, quelle que soit l'heure considérée (**G6b**). Sachant également que les accidents liés à la violence dans l'espace public ont surtout augmenté le week-end¹¹, on peut en déduire que l'augmentation des accidents liés à la violence selon la statistique du SSAA s'est produite principalement dans le contexte des sorties nocturnes.

Évolution de la violence selon les études sur la face cachée de la délinquance

Les enquêtes standardisées auprès des jeunes concernant la violence qu'ils ont expérimentée en tant qu'auteurs ou victimes constituent une autre source précieuse de données pour évaluer l'évolution de la violence entre jeunes. À ce jour, une seule étude spécifique sur l'évolution de la violence et de la délinquance parmi les jeunes a été réalisée à deux reprises en Suisse sur la base de la même méthodologie, assurant la fiabilité méthodologique des conclusions quant à l'évolution de la délinquance invisible dans les statistiques (« chiffre noir » de la délinquance). Il s'agit des sondages menés auprès des jeunes dans le canton de Zurich en 1999 et en 2007¹² à savoir à l'époque qui correspond au pic de croissance de la violence selon les statistiques des autorités de poursuite pénale et la statistique du SSAA.

Dans le cadre de chaque sondage, quelque 2500 élèves de 9^e ont rempli en classe un questionnaire anonyme. Ce procédé garantit mieux l'anonymat que des entretiens. Étant donné qu'au cours de la dernière année de scolarité obligatoire, l'accès à l'ensemble de la jeune population est garanti et que le taux de participation aux enquêtes est supérieur à 90 %, la représentativité de l'échantillon est excellente.

Les études sur le chiffre noir de la délinquance fournissent aussi des informations contextuelles détaillées sur les victimes, les circonstances de la violence et les agresseurs, ainsi que des indications quant à l'évolution de la propension à porter plainte, des données spécialement intéressantes en vue de la comparaison avec les statistiques officielles. De manière générale, on considère que les études sur le chiffre

¹¹ Lanfranconi 2011, p. 22.

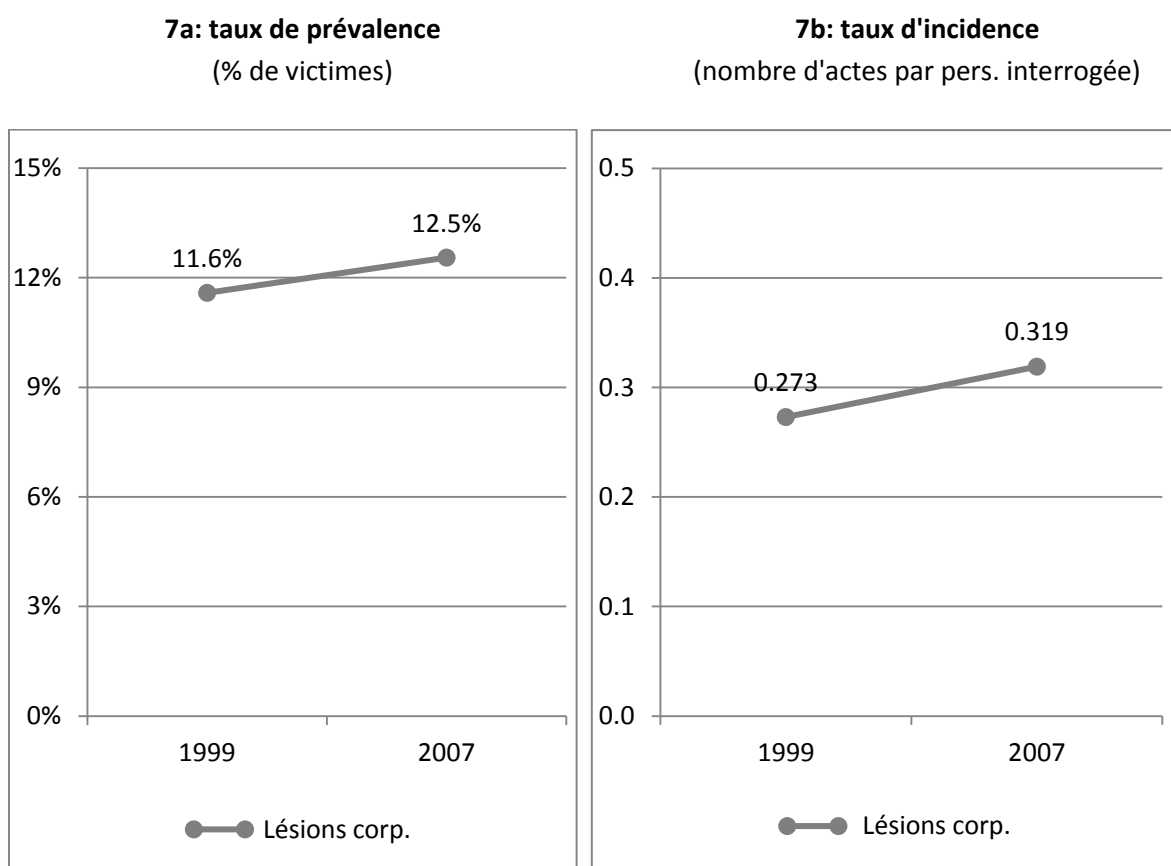
¹² Ribeaud & Eisner 2009.

noir de la délinquance sont une méthode valide pour mesurer la criminalité, à condition qu'elles soient menées soigneusement et qu'elles portent sur l'ensemble de la population concernée et sur des faits relevant du droit pénal¹³ comme c'était le cas en l'occurrence.

Il convient néanmoins d'évoquer certains défauts des EJ-ZH. À ce jour, seules deux enquêtes ont été menées et elles sont limitées sur les plans géographiques¹⁴ et de l'âge puisque seuls des mineurs entre 15 et 16 ans ont été interrogés. Comme dans la statistique du SSAA, les indications fournies par les victimes incluent les agresseurs adultes et la définition des délits et les périodes de référence ne sont pas identiques pour les victimes et les auteurs, ce qui empêche une comparaison directe des deux optiques.

Les graphiques **G7a/b** montrent comment les lésions corporelles auto-rapportées¹⁵ ont évolué dans l'optique des auteurs.

Évolution du chiffre noir de la violence ; taux de perpétration de lésions corporelles au cours des 12 derniers mois **G7 a/b**



Source : EJ-ZH 1999 et 2007 (Ribeaud & Eisner 2009)

Pour ce qui est du taux de prévalence, à savoir la part relative d'auteurs de violences parmi les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête, on constate une légère hausse, statistiquement non significative, de 8,3 % entre 1999 (11,6 %) et 2007 (12,5 %). En comparaison, le taux d'incidence, à savoir le nombre moyen de lésions corporelles auto-rapportées par personne interrogée, a progressé un peu plus fortement dans la période observée, passant de 0,273 à 0,319, ce qui représente une hausse de 16,8 % non significative sur le plan statistique.

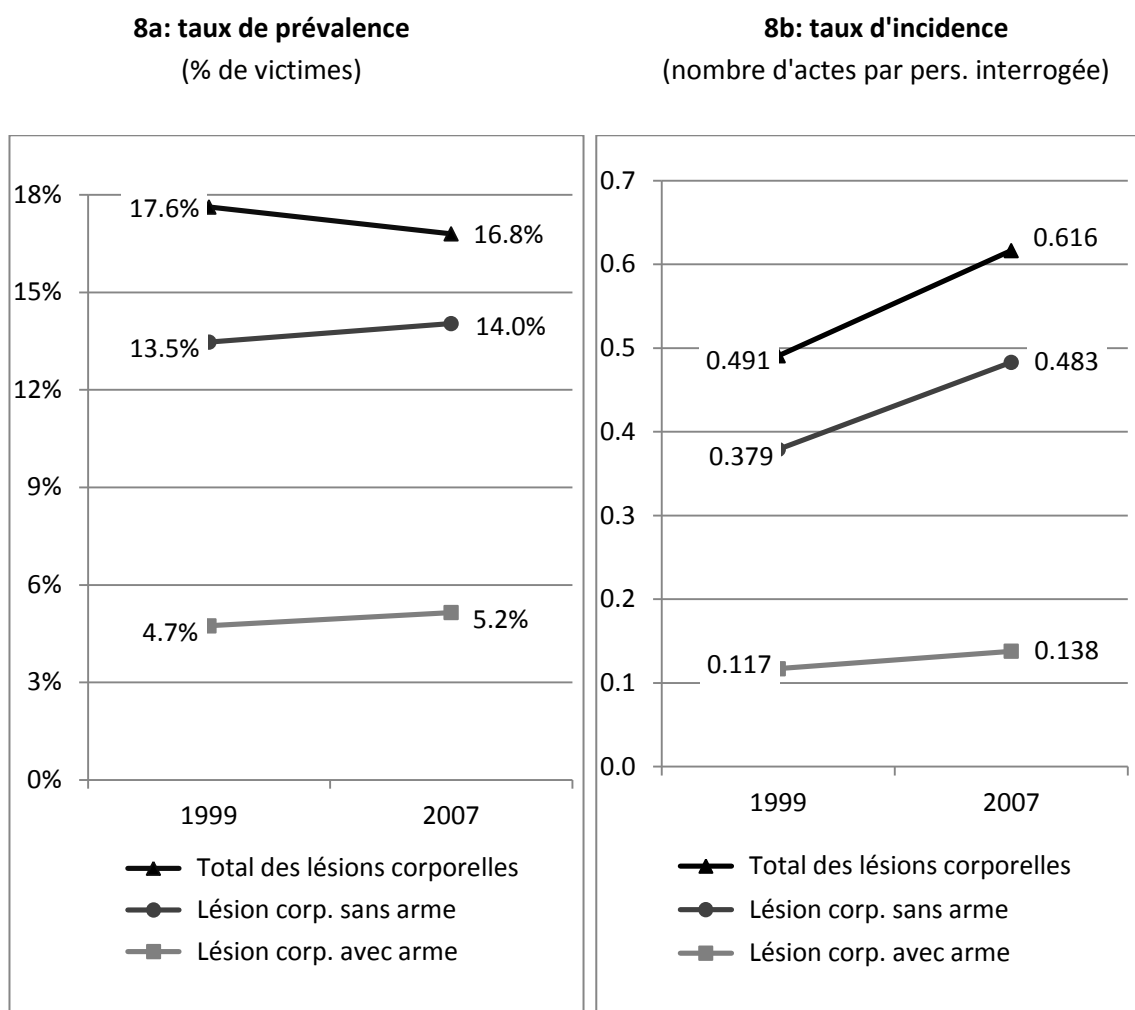
L'augmentation plus forte de l'incidence par rapport à celle de la prévalence s'explique par un nombre plus élevé d'auteurs récidivistes dans la deuxième enquête.

¹³ Junger-Tas & Marshall 1999 pour une synthèse.

¹⁴ canton de Zurich.

¹⁵ « Ces 12 derniers mois, as-tu frappé quelqu'un au point de le blesser ? ».

Évolution du chiffre noir ; taux de victimisation par lésions corporelles au cours des 30 derniers mois **G8 a/b**



Source : EJ-ZH 1999 et 2007 (Ribeaud & Eisner 2009)

L'évolution des lésions corporelles dans l'optique de la victime¹⁶ (**G8a/b**) reflète également une augmentation plutôt faible de la violence. Dans l'ensemble, la proportion de victimes (taux de prévalence) a même légèrement diminué, mais pas significativement sur le plan statistique, passant de 17,6 % à 16,8 %, tandis que la proportion de victimes de blessures infligées sans arme a très légèrement augmenté, mais pas significativement, passant de 13,5 % à 14,0 %. L'évolution des blessures infligées avec une arme est similaire, le taux étant passé de 4,7 % en 1999 à 5,2 % en 2007.

En comparaison, le taux d'incidence rapporté par les victimes, à savoir le nombre moyen d'agressions subies par personne interrogée, a augmenté un peu plus fortement que le taux de prévalence. Il est passé de 0,49 à 0,62, ce qui représente une hausse de 26 % qui n'est tout juste pas significative. Encore une fois, l'augmentation plus forte de l'incidence par rapport à celle de la prévalence s'explique par le nombre plus élevé de personnes qui ont déclaré avoir été agressées à plusieurs reprises lors de la deuxième enquête.

Globalement, les résultats des deux enquêtes zurichoises sur le chiffre noir de la délinquance mettent en évidence une augmentation plutôt modeste de la violence entre jeunes qui n'est pas du tout comparable avec le doublement des taux dans la SPC et la statistique du SSAA. Les résultats des deux études ISRD¹⁷ réalisées en Suisse en 1992 et en 2006 indiquent également une prévalence stagnante des actes de violence

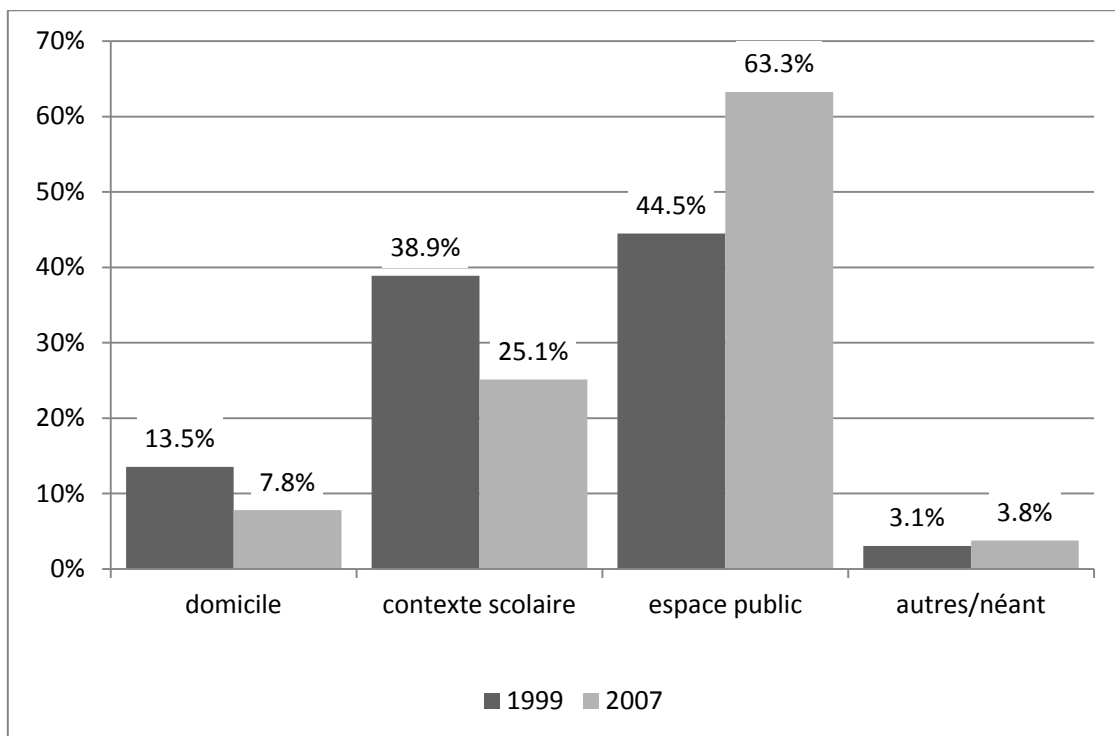
¹⁶ Lésion corporelle infligée avec une arme : « Quelqu'un t'a-t-il blessé intentionnellement au moyen d'une arme ou d'un objet ou t'a asséné des coups de pieds violents avec de lourdes chaussures ? » Lésion corporelle sans arme : « Quelqu'un t'a-t-il frappé au point de te blesser ? ».

¹⁷ International Self-Reported Delinquency Studies

typiquement juvénile, comme les bagarres, qui ont passé de 9,5 % à 8,6 %, ce qui représente une baisse statistiquement non significative¹⁸. Ce en dépit d'un changement méthodologique entre les deux études qui laissait en soi présager une hausse de la violence¹⁹.

Les indications fournies par les victimes quant à la répartition sociospatiale de la violence subie, ainsi que leur propension à porter plainte apparaissent comme les éléments clés d'une explication cohérente des tendances apparemment contradictoires entre les données des sondages et les autres indicateurs examinés. En effet, selon les EJ-ZH, la répartition sociospatiale des délits entraînant des lésions corporelles a sensiblement changé entre 1999 et 2007.

Répartition sociospatiale des actes de violence physique; estimation fondée sur les indications des victimes sur la dernière lésion corporelle subie **G9**



Source : EJ ZH 1999 et 2007 (Ribeaud & Eisner 2009)

Le graphique **G9** montre que la proportion des violences subies au domicile ou dans le contexte scolaire a passée de 52 % à 33 %, tandis que les actes de violence subis dans l'espace public ont augmenté, leur proportion passant de 45 % à 63 %, ce qui constitue une hausse relative de 42 %. Nous tenterons ci-après d'interpréter ces chiffres en tenant compte notamment de la statistique du SSAA.

Pour ce qui est du taux de reportabilité des lésions corporelles, celui-ci est passé de 6,8 % à 15,5 %, ce qui représente une hausse relative de 127 %²⁰. Pour tenter d'expliquer ce phénomène, nous avons examiné les motifs de dénonciation. Seul le motif « on m'a recommandé de dénoncer l'agression » présente une hausse manifeste : 38 % des personnes interrogées l'invoquaient en 1999 contre 75 % en 2007. En général, la recommandation provenait d'adultes (parents, enseignants). D'autres motifs de dénonciation, par exemple « pour punir l'agresseur » ou « parce que l'agression me paraissait (particulièrement) grave », n'ont pas été davantage invoqués²¹. Le taux de reportabilité des délits commis par un auteur connu de sa victime a également changé. Par rapport à 1999, en 2007, les victimes ont dénoncé cinq fois plus souvent un agresseur dont elles connaissaient le nom (11 % contre 2 %)²². En l'occurrence, on constate aussi que le

¹⁸ Killias et al. 2010.

¹⁹ Ribeaud & Eisner 2009, p. 66 s.

²⁰ L'augmentation du taux de reportabilité des lésions corporelles dépasse les 100 %, que l'agression ait eu lieu avec ou sans arme (Ribeaud & Eisner 2009, p. 54).

²¹ Ribeaud & Eisner 2009, p. 109.

²² Ribeaud & Eisner 2009, p. 114.

taux de reportabilité des délits dans le milieu scolaire (1,7 % en 1999 contre 14,7 % en 2007) a beaucoup plus fortement augmenté que celui des délits commis dans l'espace public (passé de 5,6 % à 15,1 %).

Vue d'ensemble de l'évolution de la violence

Le tableau **T1** résume les tendances en matière de violence entre jeunes selon les différentes sources de données susmentionnées.

Évolution de la violence entre jeunes 1998/99 et 2006/07 **T1**

Source	Genre de délits	Population étudiée	Zone	Variation relative entre 98/99 et 06/07
SPC	Lésions corporelles et homicides	Suspects mineurs (10 à 17 ans)	Suisse	+117%
KRISTA	Atteintes à la vie et à l'intégrité corp.	Suspects jeunes (10 à 24 ans)	Ct. Zurich	+119%
JUSUS	Atteintes à la vie et à l'intégrité corp.	Condamnés mineurs (10 à 17 ans)	Suisse	+116%
SSAA	Actes de violence pendant les loisirs avec traitement médical	Victimes avec assurance-accidents obl. (15 à 24 ans)	Suisse	+118%
EJ-ZH prévalence de perpétration	Lésions corporelles	Elèves de 9 ^e (15 ou 16 ans) comme auteurs	Ct. Zurich	+8%
EJ-ZH incidence de perpétration	Lésions corporelles	Elèves de 9 ^e (15 ou 16 ans) comme auteurs	Ct. Zurich	+17%
EJ-ZH prévalence de victimisation	Lésions corporelles	Elèves de 9 ^e (15 ou 16 ans) comme victimes	Ct. Zurich	-5%
EJ-ZH incidence de victimisation	Lésions corporelles	Elèves de 9 ^e (15 ou 16 ans) comme victimes	Ct. Zurich	+26%

Il ressort clairement du tableau ci-dessus que les données des autorités de poursuite pénale suisses et zurichoises et celles du SSAA sont étonnamment cohérentes. Elles affichent une augmentation de la violence entre jeunes de l'ordre de 115 % à 120 %. En comparaison, les résultats des EJ-ZH mettent en évidence une hausse statistiquement non significative dans un ordre de grandeur compris entre 0 % à 25 % suivant les indicateurs. Dès lors, il faut se demander dans quelle mesure la violence entre jeunes a réellement évolué en Suisse depuis les années 90. Nous tentons par la suite d'y donner une réponse sur la base de trois thèses.

Thèses sur l'évolution effective de la violence chez les jeunes

Thèse 1 : les statistiques de la justice, de la police et du SSAA surestiment l'évolution effective

Selon les EJ-ZH, les taux de reportabilité des atteintes à l'intégrité corporelle ont augmenté dans une mesure suffisamment importante pour expliquer la hausse constatée par la SPC et la statistique KRISTA ZH. La progression du taux de reportabilité semble s'expliquer avant tout par le fait que les adultes encouragent davantage les jeunes victimes à porter plainte pour violence, cette augmentation étant particulièrement marquée pour les cas de violence dans l'entourage social proche. La thèse d'un gonflement artificiel de la violence par la SPC gagne encore en plausibilité si l'on tient compte du fait que le taux d'élucidation des actes de violence a légèrement augmenté pendant la période observée. Cette explication s'applique aussi à la hausse de la violence reportée par la statistique des jugements pénaux des mineurs, puisque celle-ci dépend directement de l'alimentation du système judiciaire par la police.

En revanche, il est plus difficile d'expliquer l'accroissement de la violence constaté par la statistique du SSAA puisque, selon Lanfranconi (2011), ces données proviennent d'une source totalement indépendante des autorités. Dès lors, la corrélation entre ces deux types de statistiques constituerait un indice solide d'une hausse réelle et considérable de la violence chez les jeunes. Comme nous l'avons vu, il peut quand même exister un certain lien entre ces deux sources de données puisque la police exige toujours un examen médical pour l'instruction d'actes de violence, même anodins. Dès lors, chaque incident déclaré à la police engendre un examen médical qui est à son tour signalé à l'assurance-accidents. Toutefois, nous ignorons depuis quand et dans quels cantons l'examen médical est systématiquement exigé dans le cadre de l'instruction²³.

Thèse 2 : les EJ-ZH sous-estiment l'augmentation réelle

Nous estimons qu'il n'y a guère lieu de remettre en question la méthode bien établie en criminologie des enquêtes sur le chiffre noir de la délinquance, d'autant plus qu'en l'occurrence elles respectent des normes qualitatives élevées et que l'augmentation relativement faible de la violence est attestée tant par les auteurs que par les victimes. Par ailleurs, les lésions corporelles particulièrement graves impliquant l'usage d'armes ou d'objets dangereux connaissent une évolution similaire à celle des lésions corporelles « simples », ceci autant au niveau du chiffre noir que de la propension des victimes à porter plainte. Enfin, des questions détaillées concernant les blessures subies ne semblent pas indiquer que le nombre d'actes de violence particulièrement graves ait fortement progressé²⁴.

Thèse 3 : les EJ-ZH et la statistique du SSAA portent sur des réalités différentes

Quand bien même certains des arguments évoqués pourraient indiquer que l'augmentation de la violence observée dans la SPC, la statistique KRISTA ZH et celle du SSAA ne seraient que des artefacts, nous sommes d'avis qu'en particulier les analyses approfondies de Lanfranconi relatives à l'évolution de la violence dans l'espace public révèlent une hausse effective. Malgré la possibilité d'un lien entre les données de la SPC et de la statistique du SSAA, il semble probable qu'un nombre important de déclarations d'accidents ne soient pas liées à une procédure policière, ce qui indiquerait l'indépendance, du moins partielle, de ces deux sources de données. Cette hypothèse est plausible même en l'absence de chiffres détaillés à ce sujet. Par ailleurs, il semble peu probable que la hausse constatée des accidents pendant la nuit soit entièrement imputable à l'accroissement du taux de reportabilité, alors qu'il n'en serait pas ainsi pour les délits commis pendant la journée. Il s'agit donc d'examiner dans quelle mesure les enquêtes auprès des jeunes et la statistique du SSAA portent sur des réalités différentes.

Les chiffres récoltés dans le cadre des EJ-ZH – de même que celles des études ISRD – concernent l'ensemble des actes de violence, y compris ceux commis à la maison et à l'école. La statistique du SSAA quant à elle permet de distinguer le nombre d'accidents survenus dans l'espace public, et notamment la violence dans le contexte des sorties nocturnes, du nombre d'incidents dans l'espace privé. Cette distinction montre que seuls les actes de violence commis dans l'espace public ont fortement progressé. Cette observation est corroborée par le déplacement manifeste des actes de violence vers l'espace public constaté

²³ Il serait aussi possible que l'assurance-accidents incite les victimes à déposer plainte, afin de pouvoir faire supporter les frais médicaux à l'agresseur ou à son assurance. Toutefois, il s'agit là d'une simple supposition.

²⁴ Ribeaud & Eisner 2009, p. 107 ss.

dans le cadre des EJ-ZH. L'extrapolation du nombre de lésions corporelles survenues dans l'espace public conformément aux chiffres des EJ-ZH, indique une augmentation de 79 % du taux d'incidence rapporté par victimes. Par conséquent, il est vraisemblable que la légère hausse de l'incidence de la violence établie par l'étude sur le chiffre noir de la délinquance des EJ-ZH est entièrement imputable à l'accroissement de la violence dans l'espace public, alors même que le nombre d'actes de violence grave à l'école ou à la maison diminuent.

Les EJ-ZH diffèrent également de la statistique du SSAA en ce qui concerne la population étudiée. Les EJ-ZH ont été menées auprès de jeunes de 15 à 16 ans, tandis que la statistique du SSAA porte sur la tranche d'âge des 15 à 24 ans. On peut supposer que plus les jeunes avancent en âge plus ils sortent la nuit, les sorties nocturnes étant selon la statistique du SSAA la cause principale de l'augmentation des accidents liés à la violence. Les jeunes « plus âgés » sont donc davantage exposés au facteur de risque situationnel que représentent les sorties nocturnes et l'exposition à ce facteur a augmenté ces dernières années suite à un foisonnement de l'offre (clubs, bars, transports publics nocturnes) et par la libéralisation des heures d'ouverture des établissements publics²⁵. Par conséquent, il semble logique que la violence dans l'espace public au sein de ce groupe d'âge ait davantage progressé que chez les jeunes adolescents. Ensemble, ces deux différences au niveau des sources de données permettent d'expliquer les tendances qui, de prime abord, semblent assez divergentes.

Reste à expliquer pourquoi la statistique KRISTA ZH indique pour sa part une évolution quasi identique pour les mineurs et les jeunes adultes. En l'occurrence, nous supposons que l'effet résulte d'un mécanisme différent. Chez les jeunes adultes, l'augmentation de la délinquance constatée au niveau du « chiffre clair » est principalement imputable à la recrudescence de la violence dans l'espace public, tandis que, chez les mineurs, l'augmentation est aussi due à un autre mécanisme, à savoir la hausse du taux de reportabilité résultant d'une sensibilisation accrue des adultes à la problématique de la violence. Cette thèse est confortée par l'analyse des motifs d'agression et par le fait que se sont le nombre de plaintes contre des personnes connues et le nombre de plaintes relatives à des délits commis dans le contexte scolaire qui ont enregistré la plus forte progression d'une EJ-ZH à l'autre. Cette « tolérance zéro » face à la violence et les efforts fournis par les adultes en matière de prévention ont vraisemblablement aussi contribué à la baisse de la violence dans le contexte scolaire²⁶.

Conclusion

Après un examen approfondi des trois sources de données apparemment contradictoires, il apparaît que la violence entre jeunes dans l'espace public a clairement augmenté au cours des 20 dernières années. En revanche, les données du SSAA et des EJ-ZH indiquent une tendance à la stagnation voire à la baisse de la violence dans le domaine privé et dans le contexte scolaire.

Le professeur Martin Killias²⁷ en particulier défend la thèse selon laquelle l'augmentation de la violence dans l'espace public résulte de la libéralisation des heures d'ouverture des débits de boisson, ainsi que l'augmentation de l'offre de transports publics la nuit. Cette thèse est soutenue par les données du SSAA sur l'heure des incidents qui montrent très clairement l'augmentation de la violence dans le contexte des sorties nocturnes. Toutefois, cette interprétation n'explique pas pourquoi les statistiques policières et celle du SSAA ont déjà observé une hausse de la violence avant la libéralisation mise en vigueur en 1997 dans le canton de Zurich, qui a été un des premiers à libéraliser les heures d'ouverture. Une explication possible serait l'apparition dès le début des années 90 de clubs et bars illégaux, mais plus ou moins tolérés, dans plusieurs villes de Suisse, anticipant en quelque sorte la libéralisation générale des heures d'ouverture. Il serait, dans ce contexte, par ailleurs intéressant de comparer les données du SSAA dans les cantons avec et sans libéralisation des heures d'ouverture²⁸. Des résultats semblables ont été fournis par le dépouillement de la statistique KRISTA ZH à Zurich et par l'étude Exadaktylos²⁹ menée dans un service d'urgence. L'augmentation du nombre d'actes de violence en rapport avec la consommation d'alcool ou de drogue

²⁵ Killias et al. 2010.

²⁶ Killias et al. 2010.

²⁷ P.ex. Killias et al. 2010

²⁸ Lanfranconi 2011.

²⁹ Exadaktylos, Häuselmann & Zimmermann 2007.

observée par les EJ-ZH même dans le groupe des personnes assez jeunes³⁰ semble confirmer cette hypothèse.

Relevons aussi que l'augmentation de la violence dans l'espace public est probablement uniquement imputable au changement évoqué des caractéristiques contextuelles et non pas à une propension accrue des jeunes à commettre des délits ou des actes de violence. D'une part, ce fait est corroboré par les taux de violence dans le contexte privé et scolaire qui n'ont pas changé ou ont même baissé selon les EJ-ZH et la statistique du SSAA. D'autre part, les EJ-ZH indiquent une tendance stable ou à la baisse de pratiquement toutes les formes de délinquance non violente.

En ce qui concerne l'évolution de la situation depuis 2007, des données claires ou exhaustives font défaut. Depuis 2006/07, la statistique policière indique un recul manifeste de la violence (G1 et G2) qui s'explique presque exclusivement par une baisse des actes de violence enregistrés commis par des ressortissants étrangers³¹. En contrepartie, la statistique des jugements pénaux des mineurs (JUSUS) indique que, dans l'ensemble, le nombre de peines prononcées pour des actes de violence (**G3**) continue de progresser, quand bien même on observe depuis 2006/07 un changement de tendance en ce qui concerne les ressortissants étrangers. La statistique du SSAA quant à elle, observe un faible recul du nombre d'actes de violence à partir de 2009 seulement, 2009 étant la dernière année documentée (**G4**), alors qu'il n'existe pas du tout de données fiables sur le chiffre noir de la délinquance. De ce fait, seuls de futurs sondages portant sur la zone d'ombre et le dépouillement des données les plus récentes des autres indicateurs examinés pourront mettre en évidence un éventuel changement de tendance en matière de violence dans l'espace public.

³⁰ Ribeaud & Eisner 2009.

³¹ Killias et al. 2010, p. 17 ss.

Bibliographie

- Eisner M., Ribeaud D., & Locher R. (2009). *Prävention von Jugendgewalt*. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen.
- Exadaktylos A. K., Häuselmann S. & Zimmermann H. (2007). Are times getting tougher? A six-year survey of urban violence-related injuries in a Swiss university hospital. *Swiss Medical Weekly*, 137(37), 525-530.
- Haymoz S., Markwalder N., Lucia S., & Killias M. (2008). Kriminalitätsentwicklung in der Schweiz: Alles nur halb so schlimm? Tendenzen anhand der verfügbaren Indikatoren seit 20 Jahren. *Crimiscope*, 37 & 38.
- Junger-Tas J., & Marshall I. H. (1999). The self-report methodology in crime research. In M. Tonry (Ed.), *Crime and Justice: An Annual Review of Research* (Vol. 25, pp. 291-367). Chicago: The University of Chicago Press.
- Killias M. (2002). *Grundriss der Kriminologie: Eine europäische Perspektive*. Bern: Stämpfli.
- Killias M., Haymoz S., Markwalder N., Lucia S., & Biberstein L. (2010). Prävention ohne Trendanalyse? Mythen und Trends zur Jugendkriminalität in der Schweiz. In C. Schwarzenegger & J. Müller (Eds.), *Zweites Zürcher Präventionsforum: Jugendkriminalität und Prävention* (pp. 21-64). Zürich: Schulthess.
- Killias M., Lucia S., Lamon P., & Simonin M. (2004). Juvenile delinquency in Switzerland over 50 years: Assessing trends beyond statistics. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 10(2), 111-122.
- Lanfranconi B. (2009). *La violence chez les jeunes : Contribution à la discussion sur la base des données de l'assurance-accidents selon la LAA*. Lucerne: service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents selon la LAA.
- Lanfranconi B. (2011). *Nouvelle montée de la violence chez les jeunes : résultats des statistiques de l'assurance-accidents selon la LAA*. Lucerne: service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents selon la LAA.
- Ribeaud D., & Eisner, M. (2009). *Entwicklung von Gewalterfahrungen Jugendlicher im Kanton Zürich*. Oberentfelden: Sauerländer.